

ABONNEMENTS.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS.

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance.
Annonces 25 c. la ligne
Réclamer 50 c.
M. Habas, rue J.-J. Rousseau, 8,
MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns: Station, Omnibus mixte (151), Poste mixte, Omnibus mixte (405), Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Station, Omnibus mixte (151), Poste mixte, Omnibus mixte (405), Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Nonsempron-Libos, AGEN, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AURILLAC, VIERZON, PARIS.

Cahors, le 16 Octobre 1875

L'article de la République française que nous avons annoncé par dépêche dans notre dernier numéro a produit une véritable sensation à Paris. On le regarde comme le programme des gauches, en dehors de la minorité intransigeante qui nous réserve probablement de nouvelles surprises au sein de l'Assemblée nationale.
En général, on ne pense pas que même la célérité la plus grande dans les travaux législatifs permette de faire les élections cette année. A notre avis, le plus tôt serait le mieux ; mais la loi électorale soulèvera de longs débats, et si une crise ministérielle survenait, beaucoup de choses pourraient être retardées et entravées. Il est d'ailleurs peu probable qu'on ne vote pas une nouvelle loi sur la presse qui coïnciderait avec la levée de l'état de siège. M. Dufaure, paraît-il, tient infiniment à la présentation de cette loi, qu'il a longuement étudiée depuis plusieurs années. D'un autre côté, le choix des sénateurs par l'Assemblée nationale sera laborieux, et demandera certainement bon nombre de séances. En résumé, nous ne croyons pas aux élections avant les mois de février et mars.

L'article qui précède était imprimé, quand nous avons reçu le compte-rendu de la séance de la Commission de permanence, de jeudi dernier à Versailles. M. Buffet, vice-président du Conseil, a fait une déclaration importante dont nous reproduisons l'analyse :

M. Buffet, vice-président du conseil : Je crois devoir informer la commission de permanence que le gouvernement se propose de demander à l'Assemblée, dès le premier jour de sa réunion, de vouloir bien mettre à son ordre du jour le plus prochain la seconde délibération sur le projet de loi électorale. Le gouvernement a jugé qu'il était convenable de faire cette communication à la commission de permanence afin que nos collègues, étant ainsi prévenus, comprissent combien il importe que chacun d'eux se trouve présent dès le début de la session.

M. Ernest Picard. L'Assemblée étant toujours maîtresse de régler son ordre du jour, il est entendu que son droit et sa volonté doivent être réservés. La commission n'a qu'à prendre acte de la communication que vient de nous faire M. le vice-président du conseil.

M. Buffet, vice-président du conseil. Je ne m'explique pas la réserve de l'honorable M. Ernest Picard. Il est incontestable que l'Assemblée reste toujours maîtresse de fixer son ordre du jour. Seulement, il est certain que si nous n'avions pas fait connaître à l'avance la résolution du gouvernement, beaucoup de nos collègues pourraient alléguer avec quelque raison, à leur retour, qu'ils sont pris au dépourvu et qu'ils ne sont pas préparés à la discussion. Afin de prévenir une objection de cette nature, nous avons cru nécessaire de communiquer à la commission l'intention du gouvernement.

A la nouvelle lettre de M. Callet que nous avons reproduite, M. de la Rochette a fait une réponse dont l'Espérance du peuple publie le texte. M. de la Rochette persiste à rejeter sur le centre droit la responsabilité de l'échec qui a mis fin à la tentative de rétablir la monarchie. Il se déclare plein d'admiration pour le courage déployé par M. Buffet ; mais il estime que l'extrême droite ne doit pas soutenir le cabinet, parce qu'elle se perdrait, assure-t-il, en même temps que le centre droit, au profit exclusif des hommes de révolution.

La monarchie ayant été manifestement irréalisable, M. de la Rochette aurait dû conclure en faveur du radicalisme ou de l'empire. Nous trouvons, quant à nous, qu'il y a une place honorable pour tous les hommes d'ordre sur le terrain constitutionnel, et qu'il ne faut pas courir après les chimères au risque de tomber dans l'abîme.

On lira à la Revue des journaux, un curieux article du Moniteur universel sur la polémique entre M. de la Rochette et M. Callet.

Le Courrier du Lot veut décidément que nous ayons attaqué M. Buffet et que nous ayons désiré sa chute.

Voilà un parti qui a voté contre cette mesure de salut public qui s'appelle prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon le 20 novembre 1873 ;

Voilà un parti qui a voté contre le cabinet de M. de Broglie et qui l'a renversé, malgré un Message du maréchal de Mac-Mahon chargeant ce ministère de présenter les lois constitutionnelles ;

Voilà un parti qui a voté contre le cabinet de Chabaud-Latour, et qui l'a également renversé, malgré les nouvelles réclamations du maréchal de Mac-Mahon pour l'organisation des pouvoirs publics ;

Voilà un parti qui a voté contre toutes les lois constitutionnelles, accordées enfin aux patriotiques obsessions du maréchal de Mac Mahon et tellement appuyées par M. Buffet, qu'on peut dire de ce dernier qu'il a l'honneur insigne d'être le principal auteur de la Constitution du 25 février.

Eh bien ! ce parti, par l'organe du Courrier du Lot, ose se présenter et s'afficher comme le défenseur du maréchal de Mac-Mahon et de M. Buffet. C'est nous qui sommes les ennemis du Gouvernement, après avoir concouru, dans notre sphère modeste, à ce grand acte du 25 février, qui a vu comme le 4 août 1789 une solennelle abdication sur l'autel de la patrie.

Nous comprenons l'intérêt qu'a la minorité

impérialiste à se faire passer pour ce qu'elle n'est pas. A la veille du mouvement électoral, elle voudrait bien pouvoir rayer du Journal officiel les votes persistants qui accusent de sa part une opposition absolue à la reconstitution de la France, noblement poursuivie et atteinte par le maréchal de Mac-Mahon. Malheureusement pour l'empire, on ne supprime pas le Journal officiel, gardien fidèle des scrutins, comme on supprime une assemblée nommée par la France, ou bien un serment prononcé devant Dieu et devant les hommes, à la face de l'univers. Il est plus facile encore d'arracher à la France Landau en 1815, l'Alsace et la Lorraine en 1871 que de déchirer un seul feuillet du Journal officiel.

Revue des Journaux

Messenger de Paris.

Un membre de l'extrême droite, M. de Belcastel, vient de publier dans l'Univers une lettre politique très digne d'attention à la fois par les idées qu'elle développe et par la conclusion à laquelle elle aboutit. Cette conclusion, en effet, est que les conservateurs, au lieu d'échanger des récriminations sur le passé et de se décourager pour l'avenir, doivent tirer le meilleur parti possible de la constitution du 25 février, laquelle n'offre aucune ressemblance avec ses aînées républicaines. L'honorable député rappelle qu'il a protesté et voté contre cette constitution ; « mais aujourd'hui, dit-il, il est plus utile de regarder quelle force elle laisse aux hommes de bien. » C'est le pendant de la déclaration de M. de Kerdel.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler quelques-uns des passages les plus intéressants de ce travail. Selon M. de Belcastel, l'Assemblée touche à sa fin ; sa durée dépasse déjà la longévité des assemblées souveraines qui ont gouverné la France depuis quatre-vingts ans. Aller au-delà serait une faute, et c'est aux conservateurs à prendre l'initiative d'une proposition fixant une date prochaine aux élections générales. Pour la dignité de l'Assemblée comme pour l'intérêt public, le vote doit être unanime.

M. de Belcastel, examinant le rôle et passant en revue les actes de cette assemblée, croit qu'elle sera mieux jugée par l'avenir que par les partis contemporains. « Elle a trouvé, dit-il, la situation la plus complexe, la plus cruelle et la plus étroite qu'on puisse imaginer ; elle a traversé des difficultés sans nombre et de toute nature, touché à mille questions, abordé les tâches les plus ardues, accompli les devoirs les plus douloureux comme les plus ingrats. Si elle est restée au-dessous de quelques-uns, qui donc a le droit d'imputer à crime cette insuffisance ? qui osera dire cette Assemblée inférieure à la nation qu'elle représente ? Son plus grand défaut, fut le défaut commun des Assemblées : d'être semées plutôt qu'hommes. Son plus grand malheur a été de ne point trouver un homme de génie qui la comprit... Si elle avait rencontré cet homme,

elle aurait fait avec lui des prodiges... L'Assemblée s'est trouvée réduite à une collection remarquable d'honnêtetés, de dévouements, d'intelligences et de talents réunis, sans se mouvoir d'un mouvement commun, pareil aux rouages épars d'une montre qui attend l'horloger ; pour parler un langage plus digne du sujet, c'étaient des disciples sans maîtres, ou un état-major sans général. »

Appréciation fort juste à laquelle tous les esprits impartiaux doivent souscrire. L'Assemblée actuelle est, à coup sûr, la mieux intentionnée que nous ayons eue.

La partie la plus importante de cette lettre est celle où M. de Belcastel retrace sans passion et apprécie sans raucune les péripéties et l'avortement de la tentative royaliste, qui a été si près d'aboutir. Au lieu de réveiller et d'attiser des animosités qui ne se donnent que trop libre carrière et qui créent des abîmes entre des hommes faits pour s'entendre, l'honorable député déclare que, des deux côtés, on a très sincèrement voulu et poursuivi la restauration, et que, des deux côtés aussi, la douleur de l'avoir manquée a été égale. « On a été, s'écrie M. de Belcastel, jusqu'à dire de certains que, tendant un piège, ils voulaient un échec. Sur l'entreprise elle-même on a jeté le mot de comédie. Non ! la grande espérance d'octobre 1873 n'a été ni un piège ni une comédie ; plus d'une fois j'ai vu des yeux mouillés de larmes à cet ineffaçable souvenir. » L'honorable député de la Haute-Garonne se sépare ici de M. de La Rochette, qui persiste à accuser le centre droit, et de la polémique acrimonieuse de l'Union.

Pour expliquer l'insuccès monarchique, il met en présence le préjugé populaire contre l'ancien régime et le drapeau blanc, le point d'honneur royal qui n'a point voulu abandonner ce drapeau, la faiblesse de l'Assemblée, consistant précisément dans la souveraineté parlementaire. Selon M. de Belcastel, l'Assemblée n'a pas su trouver le joint entre le préjugé populaire et le point d'honneur royal ; elle a voulu, dans sa souveraineté, rester l'arbitre de la question du drapeau, au lieu de déférer cet arbitrage au roi et à la nation. Puis, après la lettre du 27 octobre, on se serait trop pressé de voter la prorogation du pouvoir présidentiel comme si tout avait été perdu sans ressources.

Nous reproduisons ces appréciations, sans les discuter, uniquement pour montrer quelle différence de langage existe entre M. de Belcastel et les organes habituels de l'extrême droite. Aussi l'Univers n'a-t-il inséré la lettre qu'en la faisant précéder de ses expresses réserves. Nous en avons signalé la conclusion ; M. de Belcastel cesse d'être un intransigeant de droite. Il prend la constitution du 25 février telle qu'elle est, et croit qu'on peut s'en servir utilement pour orienter la France vers le but qu'elle doit poursuivre.

Moniteur universel.

La dernière lettre que M. Callet a écrite à M. de La Rochette, au sujet des péripéties qui ont préparé l'insuccès de la restauration monarchique durant l'automne de 1873, contient un passage fort intéressant : c'est celui où M. Callet, rendant compte de l'impression qu'avait causée, à ce moment, dans le monde

Dette Turque

Les porteurs de 5 % ou d'obligations ont le plus grand intérêt à se faire connaître à l'administration de la Gazette de Paris qui prend l'initiative d'un procès en responsabilité devant les tribunaux.

Ecrire franco au Directeur de la Gazette de Paris, 5, rue Feydeau, en indiquant le nombre et la nature des titres qu'on possède.

Publications de la librairie Hachette 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les 24 premiers fascicules sont en vente. JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de

la 150e livraison (16 octobre 1875). — TEXTE : La toute petite, par J. Girardin. — Les éruptions volcaniques en Islande, par Et. Leroux. — La circulation postale, par H. Norval. — Michel-Ange, par l'ar. l'once Anselme. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Le chien, par Victor Rendu.

DESSINS d'Emile Bayar, Paquier, Théron, P. Philippoteaux, et Bellegard.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 774e livraison, (16 octobre 1875). — Texte : Tempêtes et naufrages, par MM. Zucher et Margollé. 1870-1874. Texte et dessins inédits. — Dix dessins de E. Riou, H. Clerget et Th. Weber.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE MME EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 mo-

dèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc. Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-ports : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1er édit. 3 mois, 3 fr 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4e — avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur, A. LAYTOU.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

AU PETIT SAINT-THOMAS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université PARIS

Les propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de CAHORS, qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS, dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPERATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour la saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS

Représentants : MM. PETIT et BONNET, RUE DU PARC, CAHORS.

ENVOIS FRANCO DE PORT A PARTIR DE 25 FRANCS.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

In-8°. — Prix : 1 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Goncilie œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûtier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sawagot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. pour les Départements. 4 fr.

MACHINES A COUDRE RÉDUCTION DE PRIX SINGER



(A partir du 1er Octobre 1875)

AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA CIE "SINGER"

Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.

241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)

4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1re CLASSE

RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS

Prix : 175 francs.

AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES

UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)

REMISE AU COMPTANT : 10 POUR CENT.

Garantie sur facture — Apprentissage gratuit

Maison Principale : 94, boul. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon Seul dépositaire à Cahors, Cangardel 4e fils aîné, mercerie.

Avis au Clergé

Les Encens de la Catholicité vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. %, qu'ils laissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie, la Braise et l'Encens.

1 Franc L'ECLAIREUR FINANCIER 1 Franc Paraisant tous les Dimanches (8 pages, 24 colonnes) RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS LISTES DE TOUS LES TIRAGES BUREAUX 45, RUE VIVIENNE, 45 PARIS AN

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBRÉE, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées fr. cte 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérisson des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.